

Commune de MAZERULLES

Rue de Nancy
54280 MAZERULLES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Convocation du 22 mars 2021

Affichage du 22 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 mars, à 20H30, légalement convoqué, par M. Franck DIEDLER, Maire, dans la salle de réunion compte tenu de l'épidémie de la Covid-19.

Etaient présents : Isabelle BELLOY, Sédric BLIN, Franck DIEDLER, Patrick HERDIER, Thomas JOB, Robert JOUSSEMET, Sébastien KEMPF, Denise MATHIEU, Philippe THIVET, Christiane WINIGER.

Excusée : Catherine RAMPON donne procuration à Franck DIEDLER

Absent : Néant

Considérant que le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte à 20h35.

Monsieur Sédric BLIN est désigné secrétaire de séance.

POINT N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/2021

Rapporteur : Sédric BLIN

Le compte rendu a été transmis à chaque conseiller municipal.
Il a été affiché et mis en ligne.

Vu le compte rendu du Conseil Municipal du 29/01/2021,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le compte rendu du Conseil Municipal du 29/01/2021.

*RECETTES DE FONCTIONNEMENT - Réalisé 2020 : 167 K€ (- 7 K€ / 2019)
RECETTES DE FONCTIONNEMENT - Prévisionnel 2021 : 163 K€ (- 4 K€ / 2020)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - Réalisé 2020 : 139 K€ (+ 1 K€ / 2019)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - Prévisionnel 2021 : 146 K€ (+ 6 K€ / 2020)*

*DEPENSES D'INVESTISSEMENT - Réalisé 2020 : + 74 K€ (+ 42K€ / 2019)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - Prévisionnel 2021 : + 91K€ (+ 17K€ / 2020)
RECETTES D'INVESTISSEMENT - Réalisé 2020 : + 45 K€ (+ 31K€ / 2019)
RECETTES D'INVESTISSEMENT - Prévisionnel 2021 : + 28 K€ (- 17K€ / 2020)*

*Le résultat de fonctionnement de l'exercice (+ 27 K€) est plus faible que les autres années en raison notamment de la COVID et de l'appartement qui n'a pas été loué pendant de long mois.
Avec la crise sanitaire, qui se poursuit, le résultat 2021 est encore attendu en baisse.*

Le coût du scolaire pour la Communauté de Communes est plus cher que prévu. Aussi, elle s'interroge sur la réduction de la recette qu'elle reverse à la commune pour compenser l'écart. Rien n'est décidé, mais il convient de rester vigilant.

Les recettes de la commune sont plus faibles que les communes du département de la même strate de population. Par ailleurs, les ressources fiscales sont dans la moyenne des communes équivalentes.

Aussi, la recherche et l'optimisation des recettes sont des enjeux pour la commune qui doit financer des charges qui progressent chaque année avec l'augmentation du coût de la vie.

De ce fait, la réalisation des droits à construire en lien avec le PLUI, qui vient d'être validé, est importante pour maintenir un niveau de résultat qui permet d'investir raisonnablement pour entretenir le patrimoine communal.

Les investissements réalisés cette année sont :

- *la rénovation partielle de la Route d'Erbéviller (reste à charge de 33 K€),*
- *la rénovation de l'appartement communal (10 K€ avec un retour sur investissement de 1.5 année).*

Ces investissements sont à mettre en parallèle avec le résultat 2020 de 27 K€.

Les ressources de l'année ne permettent pas de couvrir ces dépenses. Aussi l'autofinancement complémentaire sera pris dans les excédents des années passées.

Il en sera de même en 2021, où les investissements prévus sont (sous réserve d'obtenir les subventions) :

- *la sécurisation de la commune – 1^{ère} tranche : la RD 70H (reste à charge de 12 K€),*
- *le terrain multisports pour (38 K€ avec une possibilité de financement de 60 à 80%),*
- *le broyeur de végétaux (reste à charge inférieur à 1 500 €),*
- *le marquage au sol de la RD674 au niveau du virage pour 1 000 €,*
- *la sécurisation de la commune – 2^{ème} tranche : la RD 674 – étude de la vitesse dans la traversée du village pour 2 000 €.*

L'ensemble de ces travaux ne pourra être financé par le résultat prévisionnel de l'exercice estimé à 17 K€.

Aussi il faudra utiliser les réserves des années antérieures pour financer le programme de travaux 2021. L'obtention des subventions est donc un enjeu pour limiter le montant restant à charge pour la commune.

En moyenne, la commune dégage des ressources de 15 à 20 K€ par an pour financer des investissements. Aussi, il faut une année pour financer le terrain multisports (fortement subventionné) et 2 années pour financer la rénovation partielle de la route d'Erbéviller à l'instar des travaux réalisés en 2020.

Le résultat cumulé des 2 sections (investissement et fonctionnement) est actuellement de 222 K€. Les 6 années de ce mandat s'inscriront davantage dans la réalisation d'investissements tout en étant attentif à ce que le résultat cumulé des 2 sections reste à un niveau satisfaisant (évalué à ce jour à 100 K€).

POINT N° 2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : Christiane WINIGER

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que M. le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020, par M. le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide à l'unanimité :

- d'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2020.

POINT N°3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapporteur : Christiane WINIGER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du Compte de Gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissements publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2020,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Trésorier,

Vu les résultats dégagés du Compte de Gestion 2019 et repris dans les résultats reportés du Compte Administratif 2020,

Vu le Compte Administratif 2020 :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2019) +179 636,03 €

Pour 2020 :

Dépenses de fonctionnement : 139 162,72 €

Recettes de fonctionnement : 166 638,62 €

Résultat de l'exercice : 27 475,90 €

Résultat de clôture de l'exercice (2020) : + 207 111,93 €

Investissement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2019) + 43 898,81 €

Pour 2020 :

Dépenses d'investissement : 74 477,52 €

Recettes d'investissement : 45 210,70 €

Résultat de l'exercice (en déficit) : - 29 266,82 €

Résultat de clôture de l'exercice (2020) : + 14 631,99 €

Considérant que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 sont identiques,

Conformément au CGCT, M. Franck DIEDLER quitte la séance et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Mme Christiane WINIGER, Présidente du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020 qui se présente ainsi :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2019) +179 636,03 €

Pour 2020 :

Dépenses de fonctionnement : 139 162,72 €

Recettes de fonctionnement : 166 638,62 €

Résultat de l'exercice : 27 475,90 €

Résultat de clôture de l'exercice (2020) : + 207 111,93 €

Investissement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2019) + 43 898,81 €

Pour 2020 :

Dépenses d'investissement : 74 477,52 €

Recettes d'investissement : 45 210,70 €

Résultat de l'exercice (en déficit) : - 29 266,82 €

Résultat de clôture de l'exercice (2020) : + 14 631,99 €

M. Franck DIEDLER revient et reprend la Présidence du Conseil Municipal.

POINT N°4 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Rapporteur : Christiane WINIGER

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion du Trésorier et s'être assuré de la concordance des comptes présentés par l'Ordonnateur et le Comptable,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **207 111,93 €**,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat en report à nouveau créateur pour **207 111,93 €**.

POINT N°5 : LES TAUX D'IMPOSITION 2021

Rapporteur : Franck DIEDLER

Le projet de loi de finances 2021 poursuit la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par l'Etat. Après avoir supprimé définitivement la taxe d'habitation sur les résidences principales des foyers les plus modestes en 2020, la réforme se poursuit en 2021. Ce sera au tour des foyers fiscaux considérés comme aisés aux yeux de l'administration fiscale de bénéficier d'un dégrèvement de 3 %. En 2022, cette réduction atteindra 65 %. En 2023, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée.

Pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation (TH), les communes se verront transférer en 2021 le montant de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur le territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de Taxe Foncière Bâtie (TFB) (17,24%) qui viendra s'additionner au taux communal.

En référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de voter, chaque année, le taux des taxes directes locales.

Vu le projet de budget pour l'année 2021 qui s'établit en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement à 369 500,00 € et pour la section d'investissement à 95 750,00 €.

Vu les taux pour 2020, à savoir :

- **taxe sur le foncier bâti de la commune : 12,15%**
- **taxe sur le foncier non bâti de la commune : 22,26%**
- **taxe sur le foncier bâti du département : 17,24%**

Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2021,

Considérant qu'il convient de maintenir les taux d'imposition, il est proposé de délibérer sur les taux d'imposition suivants :

- **taxe sur le foncier bâti : 12,15% + 17,24% = 29,39%**
- **taxe sur le foncier non bâti : 22,26%**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de maintenir les taux d'imposition entre 2020 et 2021, soit aux taux suivants :
- **taxe sur le foncier bâti : 12,15% + 17,24% = 29,39%**
- **taxe sur le foncier non bâti : 22,26%**

POINT N°6 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS

Rapporteur : Franck DIEDLER

Chaque année, la Commune verse une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions dans le domaine social.

Vu les subventions allouées en 2019 pour 3 000,00 € et en 2020 pour 3 000,00 €,

Vu le résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de 1 722,04 € à la clôture 2020,

Vu le budget 2021 du CCAS avec le versement d'une subvention de 2 200,00 €,

Vu le projet de budget 2021 de la Commune,

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de verser une subvention de 2 200,00 € au CCAS pour 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- le versement d'une subvention au CCAS de 2 200,00 € au titre de l'année 2021,
- de charger le Maire de procéder au versement de cette subvention.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657362 du projet de budget 2021 de la Commune.

Dans le contexte de la COVID, les dépenses du CCAS ont été moins importantes en 2020 que les années précédentes.

Le Conseil Municipal abonde le budget du CCAS du montant de ce qu'il a dépensé en 2020, soit 2 200 €.

POINT N°7 : BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Franck DIEDLER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget 2021,

Considérant que le budget est équilibré en recette et en dépense pour chacune des sections,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 369 500,00 €

Recettes de fonctionnement : 369 500,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 95 750,00 €

Recettes d'investissement : 95 750,00 €

POINT N°8 : REVERSEMENT DU DEGREVEMENT DE LA TAXE FONCIERE AUX AGRICULTEURS

Rapporteur : Franck DIEDLER

La Direction Générale des Finances Publiques a remboursé 60 € à la commune de Mazerulles, propriétaire de terres agricoles, concernant un dégrèvement de taxes foncières 2020 pour pertes de récolte relatives à la sécheresse de 2020.

Le dégrèvement accordé s'élève à 60 €. Il se répartit de la manière suivante :

PARCELLES	LOCATAIRE	HA LOUEES	SURF. TOT. DE LA PARCELLE	Dégrèvement de taxe foncière : montant par parcelle	Dégrèvement à reverser au prorata des surfaces louées	Dégrèvement à reverser en reversant la totalité sur les surfaces louées
					hypothèse 1	hypothèse 2
Aux Champs Rougieux ZC61 - lot 1	JOB Thomas	1,4750	7,7598	38,00	7,22	7,23
Aux Champs Rougieux ZC61 - lot 2	JOB Thomas	1,2780			6,26	6,27
Aux Champs Rougieux ZC61 - lot 6	JOB Thomas	1,2640			6,19	6,20
Aux Champs Rougieux ZC61 - lot 3	BELLOU Pierre	1,2860			6,30	6,31
Aux Champs Rougieux ZC61 - lot 4 - portion 1	BELLOU Pierre	0,1970			0,96	0,97
Aux Champs Rougieux ZC61 - lot 5	BELLOU Pierre	1,2658			6,20	6,21
Aux Champs Rougieux ZC61 - lot 4 - Portions n° 2,4,5,6	WALTER Jean-Paul	0,7840			3,84	3,85
Aux Champs Rougieux ZC61 - lot 4 - Portions n° 3	WALTER Jean-Paul	0,1980			0,97	0,97
Blanches terres A276	BONNETIER Philippe	0,3610	0,4078	2,00	1,77	2,00
La charmillie ZE39	JOB Thomas	1,5200	1,5200	9,00	9,00	9,00
Terrain ZB n°9	BELLOU Isabelle	0,6560	0,6560	2,00	2,00	2,00
Voie d'Amance ZA8	JOB Thomas	1,0000	2,5000	9,00	3,60	9,00
TOTAL		11,2848	12,8436	60,00	54,31	60,00

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser le montant du dégrèvement aux locataires des parcelles communales.

M. Thomas JOB et Mme Isabelle BELLOU concernés personnellement par cette délibération, ne participent pas aux débats et au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De reverser les dégrèvements de la taxe foncière accordés pour la sécheresse 2020 aux locataires pour les sommes de 60 € répartis selon l'hypothèse n°2.

PARCELLES	LOCATAIRE	HA LOUES	SURF. TOT. DE LA PARCELLE	Dégrèvement de taxe foncière : montant par parcelle	Dégrèvement à reverser en reversant la totalité sur les surfaces louées hypothèse 2
Aux Champs Rougieux ZC61 - lot 1	JOB Thomas	1,4750	7,7598	38,00	7,23
Aux Champs Rougieux ZC61 - lot 2	JOB Thomas	1,2780			6,27
Aux Champs Rougieux ZC61 - lot 6	JOB Thomas	1,2640			6,20
Aux Champs Rougieux ZC61 - lot 3	BELLOY Pierre	1,2860			6,31
Aux Champs Rougieux ZC61 - lot 4 - portion 1	BELLOY Pierre	0,1970			0,97
Aux Champs Rougieux ZC61 - lot 5	BELLOY Pierre	1,2658			6,21
Aux Champs Rougieux ZC61 - lot 4 - Portions n° 2,4,5,6	WALTER Jean-Paul	0,7840			3,85
Aux Champs Rougieux ZC61 - lot 4 - Portions n° 3	WALTER Jean-Paul	0,1980			0,97
Blanches terres A276	BONNETIER Philippe	0,3610	0,4078	2,00	2,00
La charmille ZE39	JOB Thomas	1,5200	1,5200	9,00	9,00
Terrain ZB n°9	BELLOY Isabelle	0,6560	0,6560	2,00	2,00
Voie d'Amance ZA8	JOB Thomas	1,0000	2,5000	9,00	9,00
TOTAL		11,2848	12,8436	60,00	60,00

POINT DIVERS

FIBRE OPTIQUE : (Robert JOUSSEMET)

2 sociétés tirent la fibre optique du SRO (Sous Répartiteur Optique) situé Place de la Fontaine vers des boîtes de branchement. Une boîte de branchement desservira plusieurs habitations.

Le réseau est tiré via des poteaux sauf si il existe des fourreaux enterrés.

La fibre viendra du Nœud Optique situé à Laître-sous-Amance pour rejoindre Mazerulles au niveau du SRO, puis elle ira desservir les habitations du village et les communes de Brin-sur-Seille et de Champenoux.

Le Nœud de Laître-sous-Amance est actuellement en cours de déploiement.

Dès que les travaux seront finis, ils seront contrôlés (vérification des soudures...). Cette procédure peut-être longue.

Au bout d'une période d'un an à un an et demi, la commercialisation sera ouverte à la concurrence. Différents opérateurs seront proposés à la population, ils auront notamment en charge de tirer une fibre optique de la boîte vers l'habitation.

Au moment du lancement de la commercialisation, une réunion publique aura lieu pour informer la population.

Il sera important de mettre en concurrence les différents opérateurs en étant attentif à la qualité des travaux réalisés et à l'amélioration du débit proposé par le fournisseur d'accès. Car la commune dispose déjà d'un débit correct, qui peut déjà être amélioré avec la technologie VDSL (de l'anglais Very High-Speed rate digital subscriber Line signifiant ligne de transmission numérique à très haute vitesse).

A ce jour, il est important que les habitants ne s'engagent pas auprès d'un fournisseur. Il faut qu'ils attendent le lancement de la phase de commercialisation pour entamer des démarches.

APPARTEMENT : (Thomas JOB)

Il a été libéré le 1^{er} mars et il sera reloué au 15 avril.

La période sans locataire est courte (1.5 mois).

Il est rappelé que le retour sur investissement des précédents travaux est de 1.5 années.

CITERNE DE GAZ : (Patrick HERDIER)

La commune a changé de fournisseur de GAZ.

L'économie annuelle est d'environ 1 600 €.

Actuellement, il y a 2 citernes. Mais la citerne BUTAGAZ ne sera enlevée qu'au printemps 2022 pour respecter l'échéance du précédent contrat.

COUPE DE BOIS : (Robert JOUSSEMET)

10 cessionnaires réalisent des coupes. Ils habitent tous Mazerulles.

En raison de l'attribution tardive des lots tous les arbres ne seront pas abattus cette année. La finalisation de la coupe se terminera l'hiver prochain.

Il conviendra d'inscrire sur l'autorisation d'enlèvement qu'il reste des arbres à couper

La commune coordonnera la campagne d'abattage de l'hiver prochain (finalisation des travaux non achevés de la coupe 2020 - 2021).

PANNEAU DE SIGNALISATION : (Patrick HERDIER)

La livraison et la pose de panneaux devrait intervenir prochainement.

Ce projet consiste à remplacer les panneaux existants, qui sont vétustes et à poser les plaques de numérotation des habitations de l'Impasse du Brinveau.

PLAQUES DE RUE : (Patrick HERDIER)

Certaines plaques de rues sont peu lisibles. Elles seront repeintes en interne.

SECURISATION RD70H : (Robert JOUSSEMET)

Le dossier des amendes de police est à réaliser, ainsi que le dossier du Département.

SYNDICAT DU 1^{ER} CYCLE DU GRAND NANCY : (Denise MATHIEU)

Ce syndicat gère les gymnases de la Métropole et certains collèges.

Le Grand Nancy, qui cotise à plus de 90% au syndicat, a voté sa dissolution. Nous aurons à nous positionner prochainement sur sa dissolution.

HORLOGE DE L'EGLISE : (Patrick HERDIER)

Les travaux de l'horloge seront réalisés lorsque le temps sera bien sec.

Terrain à vendre et mise en œuvre du PLUI : (Franck DIEDLER)

En réponse à la demande de Philippe THIVET, il conviendra de s'interroger sur la vente du terrain de la commune situé dans la zone du lotissement de l'Orée du Bois.

Par ailleurs, il est nécessaire de mettre très rapidement en œuvre le PLUI de la commune en réalisant le maximum de droits à construire. Car certains bourgs centres sont déjà à la recherche de droits à construire.

Site internet : (Sébastien KEMPF)

Certaines pages restent à finaliser, notamment sur le scolaire et la petite enfance.

Le Petit Rapporteur : (Sédric BLIN)

Les derniers articles sont à transmettre rapidement, car il doit-être finalisé cette semaine.

Protection de cultures de Maïs : (Isabelle BELLOY)

Les chasseurs de l'ACCA sont sollicités pour mettre des clôtures autour des champs de maïs pour éviter les dégâts des sangliers.

La séance est levée à 22h25